

Cette administration a cependant été avisée de l'échange d'information auquel il serait procédé au cours de la présente session à la demande de la partie canadienne et le Directeur général de la Recherche agronomique en Belgique a communiqué au Conseiller scientifique du Canada à Bruxelles une documentation de référence diffusée à la partie canadienne.

Chaque délégation a exposé l'organisation de la recherche agronomique dans son propre pays: structure, personnel et fonctionnement.

L'examen des rapports et programmes d'activité a ensuite permis d'identifier des sujets qui pourraient présenter un intérêt commun.

Les deux parties se sont entendues sur les phases qui pourraient être suivies pour la coopération:

- échanges d'information
- échanges de spécialistes
- répartition de tâches dans le cadre de projets communs.

Le Ministère de l'Agriculture du Canada enverra une mission d'études en Belgique au début de 1976 après accord préalable sur le contenu du programme de visite. Il a été convenu que les premiers contacts auront lieu au niveau des administrateurs de la recherche.

Au cours de la coopération envisagée, les deux parties seront attentives aux conséquences économiques de certaines recherches telles que celles portant sur la transmission de maladies des plantes et des animaux.